

Actualisation des opérations du HCR en Afrique occidentale et centrale

A. Analyse de la situation

Aperçu

L'environnement opérationnel dans la région de l'Afrique occidentale et centrale a été marqué par une instabilité persistante et des conflits armés mais aussi par des opportunités et des progrès importants en direction de la protection et des solutions. Les plus notables ont été la mise en œuvre réussie de la Stratégie globale de solutions pour les réfugiés ivoiriens et la cessation de leur statut de réfugié ; l'accès facilité à la naturalisation pour plusieurs groupes de réfugiés de longue date ; et les engagements exprimés dans la Déclaration de Yaoundé sur les solutions dans le contexte du déplacement forcé lié à la crise en République centrafricaine, adoptée en avril 2022.

Fin juin 2022, le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR dans la région avait atteint 12,7 millions, soit plus d'un million de plus que l'année précédente. La majorité (7,2 millions) étaient des déplacés internes. Au Burkina Faso, d'après les derniers chiffres du gouvernement disponibles (au 30 avril), le nombre de déplacés internes a augmenté de 14 %, atteignant 1,5 million.

La région abrite 1,6 million de réfugiés et un nombre équivalent d'apatrides ou de personnes risquant de le devenir. Plus de 80 % des réfugiés de la région sont accueillis au Cameroun, au Niger et au Tchad, et 77 % viennent du Nigéria, de la République centrafricaine et du Soudan.

Les crises non résolues ont continué à contraindre davantage de personnes à fuir de chez elles. Un afflux régulier depuis la région du Darfour, au Soudan, s'est traduit par l'arrivée de quelque 11 600 nouveaux réfugiés soudanais dans l'est du Tchad, où vivaient déjà quelque 385 000 réfugiés soudanais. Les conséquences de la crise dans le centre du Sahel se sont fait sentir dans les pays côtiers, qui avaient reçu quelque 5 500 demandeurs d'asile du Burkina Faso fin juin. Les mesures de préparation d'urgence et de réponse ont donc été intensifiées au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo. Globalement, le nombre de réfugiés dans la région a augmenté de 125 000. Sur ce nombre, 56 000 ont gagné le Tchad, tandis que le Cameroun et le Niger ont respectivement reçu 40 000 nouveaux réfugiés.

Les besoins non satisfaits, le déplacement prolongé et les possibilités de solutions limitées ont continué à pousser de petits nombres de réfugiés et de déplacés internes à s'engager dans des mouvements secondaires vers les pays côtiers, l'Afrique du Nord et l'Europe. Au Tchad, l'insécurité alimentaire a déclenché des mouvements vers la Libye et le Niger, davantage de personnes cherchant des alternatives aux perspectives limitées d'avoir un moyen d'existence dans les camps de réfugiés.

L'impact du changement climatique et les répercussions de la guerre en Ukraine se sont aussi fait sentir chez les réfugiés, les déplacés internes et les communautés d'accueil. En juin 2022, le Gouvernement du Tchad a décrété une situation d'urgence nutritionnelle et alimentaire nationale en raison de la pire saison maigre (période entre les récoltes, qui dure de mai à août) qu'a connue le pays en dix ans. Cette situation a aussi été exacerbée par la flambée des prix de l'alimentation et du fuel liée à la crise en Ukraine. En République centrafricaine, les pénuries de carburant ont commencé à nuire à la capacité des acteurs humanitaires, y compris du HCR et de ses partenaires, à parvenir à certaines régions touchées par le déplacement.

Actualisation de certaines situations

République centrafricaine

La situation se prolonge, avec plus de 1,3 million de ressortissants de la République centrafricaine toujours déplacés, soit plus de 25% de la population du pays. Ce chiffre inclut plus de 610 265 déplacés internes et plus de 737 000 réfugiés vivant dans des pays voisins.

Alors que les combats entre les forces gouvernementales et les groupes armés non étatiques se sont poursuivis dans certaines parties du pays, d'autres régions sous contrôle du gouvernement ont assisté à des retours de déplacés internes et de réfugiés. Depuis avril 2017, le HCR a aidé au retour de plus de 31 200 réfugiés vers la République centrafricaine, dont près de 5 000 sont rentrés depuis le début de l'année 2022. Quelque 30 000 réfugiés supplémentaires vivant dans des pays voisins ont exprimé leur désir de regagner leur pays.

En avril 2022, le HCR et le Gouvernement du Cameroun ont accueilli conjointement une conférence régionale ministérielle sur les solutions. Cette conférence a abouti à l'adoption de la Déclaration de Yaoundé sur les solutions dans le contexte du déplacement forcé lié à la crise en République centrafricaine, signé par le Cameroun, le Congo (République du), la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud et le Soudan. Cette déclaration fournit un cadre régional harmonisé pour parvenir à des solutions et prévoit l'instauration d'un mécanisme régional visant à mobiliser toutes les parties prenantes concernées aux niveaux local, régional et mondial.

Extrême-Nord du Cameroun

La reprise des affrontements intercommunautaires dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, en décembre 2021, a déplacé quelque 36 000 personnes à l'intérieur du pays et en a contraint 45 000 autres à franchir la frontière du Tchad, selon les estimations. Le HCR a déclaré une situation d'urgence de niveau 2 pour la réponse en faveur des réfugiés au Tchad, parallèlement à la situation d'urgence de niveau 1 qui avait été décrétée plus tôt pour la réponse à la situation de déplacement interne au Cameroun. Depuis, la situation dans l'Extrême-Nord s'est stabilisée, permettant le retour spontané d'environ 12 600 déplacés internes et réfugiés.

Bassin du lac Tchad

Dans le bassin du lac Tchad, près de 3 millions de déplacés internes et 340 000 réfugiés sont dispersés entre le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad à cause des violences perpétrées par des groupes armés non étatiques. Au Nigéria, quelque 830 000 personnes sont déplacées dans le nord-ouest et le centre du pays en raison des attaques menées par des groupes armés non étatiques. Du milieu de l'année 2019 jusqu'à fin juin 2022, quelque 81 000 Nigériens ont fui le nord-ouest du pays pour gagner les régions de Maradi et Tahoua au Niger, avec environ 30 000 nouvelles arrivées depuis janvier 2022.

Centre du Sahel

Fin juin 2022, le centre du Sahel abritait quelque 4,9 millions de personnes déplacées de force au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Tchad. Le Burkina Faso a connu l'une des crises de déplacement dont l'évolution a été la plus rapide au monde, le nombre de

déplacés internes atteignant 1,5 million fin avril d'après les derniers chiffres du gouvernement disponibles. Le nombre de réfugiés burkinabés a continué d'augmenter, plus de 45 000 d'entre eux fuyant au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger et au Togo.

Les attaques régulières perpétrées par des groupes armés contre les villages et les civils ont forcé des milliers de personnes à fuir. Cette situation a particulièrement concerné le Burkina Faso, où des groupes armés non-étatiques ont massacré 86 personnes et en ont forcé 34 000 autres à fuir début juin. En outre, les opérations de lutte contre l'insurrection ont parfois conduit à des violations des droits humains commises contre les civils et provoqué de nouveaux déplacements forcés.

Le centre du Sahel n'a pas été épargné par la crise alimentaire grandissante, qui a été aggravée par le changement climatique et la présence de groupes armés prenant pour cible les greniers et les récoltes. Des villes et des villages ont parfois été assiégés, et les routes, les ponts et les infrastructures de transport et de communication ont été détruits, entravant la distribution de l'aide et l'apport de services de protection.

B. Progrès et défis pour atteindre le plan 2022

Assistance

Entre janvier et juillet 2022, l'assistance et la protection fournies par le HCR ont touché plus de 3,4 millions de personnes dans la région, y compris par 18,7 millions de dollars E.-U. d'interventions en espèces. Le HCR a accordé la priorité à l'assistance d'urgence aux personnes nouvellement déplacées et aux groupes ayant des besoins spécifiques, tout en poursuivant les actions et les solutions visant à aboutir à l'autonomie. La réponse a de plus en plus été assurée par les partenaires locaux, dont les interventions ont contribué à améliorer l'accès humanitaire.

Protection

L'action de plaidoyer et le soutien du HCR ont abouti à des changements législatifs attendus depuis longtemps dans plusieurs pays de la région. Au Sénégal, après plus de 10 ans de discussions, la Loi sur l'asile de 1968 a été révisée en avril 2022, le parlement adoptant un nouveau cadre juridique pour réglementer le statut des réfugiés et des apatrides. La nouvelle loi renforce le système d'asile national, notamment en instaurant le droit de faire appel des décisions de première instance ; en accordant le droit au regroupement familial pour les réfugiés ; et en établissant un régime de protection pour les apatrides dans le pays.

En juin 2022, la Côte d'Ivoire a adopté le premier projet de loi sur l'asile du pays, avant de le soumettre au parlement. Au Bénin, le Conseil des ministres a adopté un projet de loi sur l'asile qui doit réformer le cadre juridique de 1975.

Concernant les actions de prévention de l'apatridie, le Président du Libéria a signé en août 2022 la Loi sur les étrangers et la nationalité, qui accorde aux femmes le même droit qu'aux hommes de conférer leur nationalité à leurs enfants.

De nouvelles avancées ont été réalisées sur la voie de l'introduction dans la législation nationale de la Convention de l'Union africaine pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) au Cameroun, au Mali et au Tchad, des projets de législation étant actuellement en cours d'examen par les gouvernements respectifs. Le HCR a soutenu l'atelier multipartite organisé par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Ghana en juillet 2022. Cet atelier a conduit à l'adoption d'une feuille de route commune pour la ratification intégrale de la Convention de Kampala et son introduction dans les législations nationales. En mars 2022, le Nigéria a lancé une politique nationale sur les déplacés internes et s'est félicité de l'appui fourni par le HCR pour la rédaction d'un projet de loi en vue de l'introduction de la Convention de

Kampala dans la législation nationale. Au Burkina Faso, une feuille de route pour l'introduction de la Convention de Kampala dans la législation nationale a aussi été adoptée.

En juillet 2022, le HCR et la Cour de justice communautaire de la CEDEAO ont signé un nouveau mémorandum d'accord prévoyant la possibilité pour le HCR de présenter son avis devant la cour.

La violence sexiste est restée un grave problème de protection à la fois dans les situations d'urgence de réfugiés et dans les situations prolongées dans la région. Le HCR a poursuivi ses efforts pour intensifier ses programmes ayant pour but d'améliorer l'accès aux services visant à prévenir la violence sexiste et d'y remédier, ainsi que la qualité de ces services.

Appliquant des modalités innovantes et complémentaires depuis janvier 2022, un projet mis en œuvre en République centrafricaine a documenté quelque 1 790 incidents de violence sexiste et aidé les survivant(e)s dans un « centre d'écoute » avec présence physique, et a reçu quelque 1 050 appels de personnes cherchant un soutien à distance pour les survivant(e)s, une orientation médicale et des informations sur ses services. Au Tchad, des canaux de communications multiples ont permis de toucher plus de 20 000 personnes et ont continué d'être utilisés comme outil de sensibilisation à la violence sexiste. En outre, des comités de prévention de la violence sexiste réservés aux hommes ont été créés, sensibilisant les communautés au problème dans les camps et les zones d'installation de réfugiés au Tchad. Au Burkina Faso, le HCR et ses partenaires ont facilité l'accès à des activités génératrices de revenus pour plus de 320 survivant(e)s de la violence sexiste et femmes exposées, et ont fourni une assistance matérielle à environ 970 autres pour renforcer leur autonomie, répondre à leurs besoins essentiels et réduire leur dépendance par rapport à l'assistance extérieure.

Dans le cadre de l'initiative *Safe from the Start*, le HCR a assuré l'apport d'un soutien spécifique pour lutter contre la violence sexiste, y compris par le déploiement d'experts dans toutes les situations d'urgence de la région.

Il a été de plus en plus difficile de toucher les personnes relevant de la compétence du HCR à cause du conflit armé en cours, de l'insécurité croissante, de l'accès humanitaire restreint, des inondations et de l'isolement des zones qui accueillent des réfugiés. Les populations touchées ont eu du mal à avoir accès aux informations et aux mécanismes de feedback, si bien que leur voix n'a pas pu être entendue. Pour remédier à ce problème, le HCR a utilisé une technologie numérique en tant qu'outil de protection au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger et au Tchad, et a mis en œuvre une initiative visant à développer des outils de communication dans les deux sens par la connectivité.

Le HCR a aidé les gouvernements de la région à améliorer l'accès des enfants et des jeunes déplacés de force à une éducation protectrice et de qualité, y compris par des formations professionnelles appropriées, la réhabilitation d'infrastructures, la formation d'enseignants, la distribution de nécessaires scolaires et une assistance individuelle en espèces. Par exemple, l'Organisation a conclu un accord avec l'organisation à but non lucratif BioForce, qui a ouvert un centre régional au Niger pour former les réfugiés et les déplacés internes à la gestion des opérations humanitaires, facilitant leur intégration dans le personnel humanitaire.

Solutions

Le Bénin, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Mali et le Togo ont officiellement invoqué la cause de cessation pour les réfugiés ivoiriens, qui est entrée en vigueur fin juin 2022, à la suite de la mise en œuvre réussie de la Stratégie globale de solutions pour les réfugiés ivoiriens. Plus de 316 000 réfugiés avaient été rapatriés de leur plein gré depuis 2011, dont plus de 21 000 depuis début 2022. L'exemption par rapport aux procédures de cessation, avec les garanties de protection nécessaires, a été rendue possible pour les personnes qui avaient toujours besoin de la protection internationale. Les Gouvernements du Ghana et du Libéria ont accepté d'accorder un permis de résidence gratuitement ou à faible coût aux anciens réfugiés ivoiriens qui souhaitaient rester dans leur pays d'accueil. Ces

engagements politiques forts représentent des pratiques exemplaires sur lesquels le HCR s'appuiera pour trouver des solutions aux autres situations de déplacement prolongé dans la région et au-delà.

Avec appui de la Banque mondiale le Gouvernement du Cameroun a délivré pour la première fois une carte d'identité de réfugié à plus de 5 000 réfugiés. Avec des financements plus importants, le gouvernement aurait pour objectif de parvenir à un total de 218 000 réfugiés.

Le Gouvernement du Gabon a recherché des solutions pour les réfugiés en étudiant les permis de résidence, et les demandes de naturalisation de 200 réfugiés qui remplissaient les conditions requises ont été traitées avec succès. Le gouvernement a également accepté de délivrer des passeports biométriques régionaux de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et a accordé l'accès au système national d'assurance maladie et au fonds de garantie sociale aux réfugiés qui remplissaient les conditions requises. En Guinée-Bissau, la naturalisation de quelque 800 réfugiés s'est achevée en mars 2022, portant à plus de 6 180 le nombre total de naturalisations. Le Mali et le Sénégal ont eux aussi commencé à faciliter de plus en plus l'accès des réfugiés à la citoyenneté.

En août 2022, le HCR et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont signé un mémorandum d'accord visant à établir un cadre de coopération afin de renforcer la protection régionale et l'apport de solutions dans la région de l'Afrique centrale.

Au cours du premier semestre 2022, les dossiers de quelque 1 340 personnes de la région ont été soumis en vue de la réinstallation, soit une augmentation de 92 % par rapport à la même période de 2021. La levée des restrictions dues à la maladie à coronavirus (COVID-19) a permis à plus de 1 040 réfugiés de partir pour la réinstallation, soit une hausse de 72 % par rapport à l'année précédente. Les réfugiés ont été principalement réinstallés aux États-Unis d'Amérique, au Canada et en France. En juillet, un nouveau mémorandum d'accord pour le mécanisme de transit d'urgence a été signé entre le Niger et le HCR, permettant la reprise des évacuations à partir de la Libye. Les garanties d'intégrité et les processus ont été renforcés, ainsi que la dotation en personnel spécialisé.

Quelque 1 250 réfugiés ont postulé à des places dans le premier cycle de l'enseignement supérieur et les cycles ultérieurs en Allemagne, en France et en Italie. Par ailleurs, l'opération du HCR au Ghana et le Bureau multipays du Sénégal ont reçu une subvention de trois ans du Canada pour aider à financer le recrutement de personnel spécialisé pour le programme canadien de mobilité économique.

C. Financial information

Le budget de 2022 approuvé par le Comité exécutif à sa soixante-douzième session plénière s'élève à 824,3 millions de dollars E.-U. En 2022, un budget supplémentaire de 59,6 millions de dollars E.-U. a été approuvé pour la réponse à la situation dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun. Les besoins financiers pour la région s'établissent à 884,1 millions de dollars E.-U. Fin juillet 2022, ils n'étaient financés qu'à 22 %, avec 192,2 millions de fonds disponibles, en tenant compte de l'allocation préliminaire des contributions non affectées et légèrement affectées. Ce niveau représente une forte diminution, de 47 %, par rapport au niveau atteint au cours de la même période de 2021.